

L'info à chaud !

Saint-Jean de Verges
Avril 2022



NOUVELLES BRÈVES

Absence du personnel de cantine :

Les 24 et 27 janvier, l'absence d'une partie du personnel de la cantine scolaire rendait impossible son fonctionnement. Afin de pallier cette carence, Madame le Maire et sa 4ème adjointe se sont rendues à l'école pour servir elles-mêmes les repas aux enfants et assurer ainsi la continuité de ce service.

Incendie à Castille :

Un incendie dont la cause ne nous est pas connue a eu lieu dans une maison à Castille. Il n'a heureusement pas fait de victime. La municipalité a procédé au relogement de la personne ayant perdu son habitation dans l'un des 2 appartements dont la commune est propriétaire.

Du nouveau pour les gourmets :

Un traiteur est présent place de la mairie de 8h30 à 12h30 tous les samedis matin. Vous pourrez y trouver plats cuisinés, paellas, lasagnes, poulets rôtis, rôtis de porc...

Ceux qui ont goûté ses produits s'accordent à dire qu'ils se sont régalés ! Il propose aussi des préparations à la demande sur commande au 0673133114 et prévoit d'élargir bientôt son offre.

Abattages d'arbres :

Après consultation de l'ONF, la municipalité a procédé près de l'église à l'abattage de 3 épicias malades.

Est prévu aussi l'abattage d'un peuplier en bordure de la route de Villeneuve : il empêche l'écoulement de l'eau du fossé et s'incline dangereusement sur la voie.

Travaux :

Le terrassement du chemin des Farinoux est achevé suite à un effondrement au niveau de la station d'épuration. Il va très bientôt recevoir un revêtement tricouche et sera ouvert dès la fin des travaux.

Un curage du fossé en bord de route sera effectué à Villeneuve du Bosc ainsi qu'au hameau de Bayle.

Nous sommes heureux de vous retrouver pour une nouvelle édition de ce petit journal municipal !

Les élections présidentielles approchent. Nous vous invitons à vous mobiliser pour venir voter.

Le premier tour est prévu le dimanche 10 avril, le second le dimanche 24 avril. Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour venir voter nous vous invitons à téléphoner à la gendarmerie qui se déplacera à domicile pour établir votre procuration.

Nous vous souhaitons une bonne lecture

L'embellissement de la commune :

Le fleurissement du village et des hameaux aura lieu à partir du mois de mai. De nombreux habitants se sont engagés à « adopter » un bac à fleurs (arrosage et entretien).

Si vous souhaitez participer à cette opération, veuillez contacter la mairie.

L'Ariège en tournée

Depuis le 24 mars afin d'étoffer notre marché du jeudi matin, vous aurez le plaisir de rencontrer VIRGINIE et FLORIAN qui vous proposeront des légumes et fruits de saison d'Ariège, ainsi que de l'épicerie. Nous leur souhaitons la bienvenue.

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE SANTE

Madame le Maire, présidente CCAS, a signé une convention de partenariat avec MUTUALIA pour permettre aux administrés d'accéder à une complémentaire santé de qualité avec un tarif réduit.

Si vous êtes intéressé, si vous souhaitez demander un devis vous pouvez joindre Mme TAULET par téléphone au 06.40.79.33.81 ou par mail à : taulet.laetitia@mutualia.fr - Elle vous recevra sur rendez-vous dans une salle de la mairie.

SIVE QUI PEUT !

Dès notre prise de fonctions en octobre 2020, la situation du syndicat intercommunal à vocation éducative (SIVE) de Saint Jean de Verges, Crampagna et Loubières nous a alertés :

- en raison d'une évolution brutale des dépenses que nous avons subie, sans amélioration directe sur le quotidien des enfants ni sur les services proposés aux parents : 15,45 % de hausse entre 2018 et 2019, et 42,72 % de hausse entre 2019 et 2020 !
- en raison de problèmes sérieux dans la gestion du personnel.

Le SIVE a pour mission d'assurer la gestion administrative, financière et patrimoniale des écoles (entretien, maintenance et matériel, gestion des personnels, etc.) pour le compte des 3 communes qui lui ont transféré ces compétences et qui lui versent des contributions financières chaque année pour ses dépenses, au prorata de leur nombre d'habitants respectif (52 % payées par Saint Jean de Verges, 34% par Crampagna et 14% par Loubières).

Le conseil syndical du SIVE est ainsi autonome dans ses décisions pour les écoles.

Il est composé actuellement de 3 conseillers municipaux de Saint Jean de Verges, de 2 conseillers municipaux de Crampagna et d'1 conseiller municipal de Loubières, soit 6 voix qui prennent part au vote des délibérations pour décider des actions du SIVE.

Les choix retenus par le conseil du SIVE ne nous apparaissent pas judicieux, et le dialogue s'avère impossible au sein du conseil syndical : lors du vote du budget et de décisions concernant les moyens à mettre en œuvre, nos représentants se heurtent à l'opposition systématique de nos partenaires, ce qui bloque la situation (3 voix contre 3). En cas d'égalité, la voix de la présidente, (conseillère municipale de Loubières) est prépondérante, si bien que **les propositions de Saint Jean de Verges ne sont jamais entendues ni prises en compte.**

Cela est absolument anormal, car Saint Jean de Verges assume 52 % des dépenses du SIVE parce qu'il pèse pour 52 % dans la population du SIVE mais n'a pas 52 % des voix au conseil syndical ! Et c'est aussi sur son territoire que tous les élèves du primaire des trois communes sont scolarisés.

L'éducation est pour nous un secteur essentiel à privilégier ! Et on ne peut plus laisser perdurer plus longtemps cette situation de blocage, due à l'incurie de nos prédécesseurs et à celles de nos partenaires du SIVE peu respectueux des deniers publics.

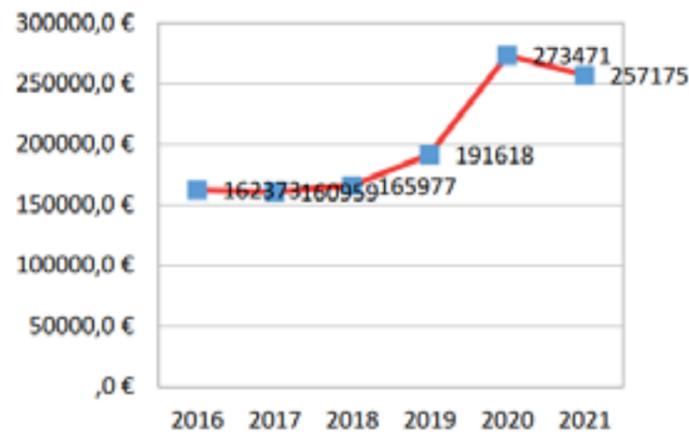
Et que l'on nous comprenne bien : nous ne cherchons pas à diminuer par des économies la qualité des prestations offertes aux enfants des écoles. **Nous sommes convaincus qu'une gestion plus réaliste et réfléchie basée sur d'autres orientations optimisera les services rendus à nos écoliers et à leurs parents tout en permettant une bonne maîtrise des dépenses dans l'intérêt de nos concitoyens.**

Nous trouvons par exemple que le coût de l'ALAE est excessif pour les familles et qu'il peut être diminué, par exemple en n'obligeant pas les familles à payer la totalité de l'ALAE alors que leurs enfants ne le fréquentent que partiellement.

C'est dans cette direction que nous porterons nos efforts. Les statuts du SIVE doivent être révisés pour que Saint Jean de Verges, majoritaire au regard du nombre d'habitants, du nombre d'élèves scolarisés et du nombre d'euros dépensés pour le SIVE soit également majoritaire au conseil syndical comme le prévoit la loi et comme l'exige l'équité.

Madame la Préfète sera saisie de cette situation, la révision des statuts du SIVE est désormais une urgence dans l'intérêt des enfants scolarisés dans ses communes.

Nous tenons à préciser qu'un faux bruit court, la municipalité de Saint-Jean de Verges n'a jamais refusé l'accès de la maison du temps libre aux enfants de l'ALAE.



Autres informations

Episode pluvieux du week-end du 9 janvier 2022

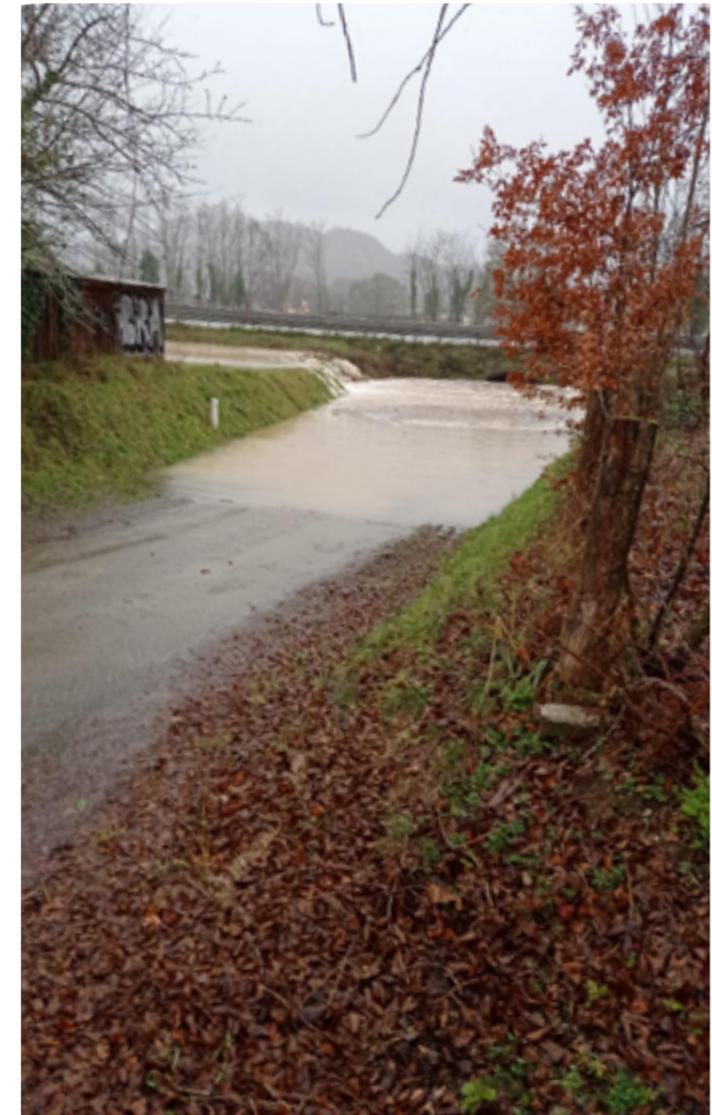
Pendant plusieurs jours les fortes pluies tombées sur l'ensemble des départements de la chaîne pyrénéenne ont fait la Une des journaux télévisés et de la presse écrite. Saint Jean de Verges n'a pas échappé à ce phénomène exceptionnel qui a occasionné, comme à chaque forte pluie, l'inondation du chemin du Pountil.

Suite à ce problème récurrent une réunion a été organisée pour rechercher les responsabilités et trouver des solutions à apporter afin que cela ne se reproduise pas. Le curage de la galage suspendue déjà très fragilisée est fortement déconseillé par le SYMAR et la DIRSO.

Le SYMAR, syndicat intercommunal chargé des problèmes d'inondation et de glissement de terrain et la DIRSO, service de l'Etat responsable de la RN2 et de la gestion, ont reconnu leur responsabilité. Ils vont lancer une étude de faisabilité suivie de travaux pour canaliser les eaux de ruissellement provenant des abords de la RN 20 et du bassin versant supérieur qui gonflent l'écoulement de la galage du Pountil et provoquent des débordements dans le quartier.

Jardins de trottoir, rue des Pyrénées et de la Tour d'Ope

L'aménagement de cette zone effectué par l'ancienne mandature municipale avait prévu des jardins de trottoir pour fleurir et embellir ces deux rues, mais certains riverains ont confondu « jardin de rue » et places de parking. Ces incivilités nous ont contraints à combler ces espaces avec des pierres de rivière. Nous rappelons que les trottoirs étant réservés à l'usage des piétons, le stationnement sur les trottoirs est interdit.



Entretien des galages

Conformément à la réglementation en vigueur, les galages devront être curés, nettoyés et entretenus par les propriétaires riverains, avant l'hiver.

Vous êtes riverain d'une galage ? Vous êtes donc invité à effectuer les travaux de curage, nettoyage et entretien de la partie de la galage vous concernant (tous les débris de débroussaillage devront être enlevés de la galage pour éviter les obstructions), avant l'hiver.

Un contrôle sera effectué, si ces travaux ne sont pas réalisés, ils seront exécutés à vos frais, par la commune au tarif en vigueur fixé par le conseil municipal.

Ce travail collectif est à faire dans l'intérêt de tous. Il a pour but de permettre le bon écoulement des eaux, d'éviter les inondations et leurs conséquences fâcheuses.

Nous comptons sur votre compréhension.

Le coin du jardinier

Quand préparer son jardin pour le printemps ?

Dès la sortie de l'hiver, vous allez pouvoir réparer les méfaits de la saison hivernale et aider votre jardin à faire peau neuve. Car il faut savoir que les mois de mars, avril, mai et juin sont plus que jamais les mois importants de l'année pour la végétation.

Coupez les branches mortes et les tiges abîmées dès mars

Pour cela dans un premier temps il va falloir tailler et couper. Les végétaux ont parfois souffert pendant cette période hivernale peu propice à l'épanouissement des plantes et des arbustes. Vous pouvez alors tailler les branches mortes, abîmées ou les tiges sèches avec un sécateur, une scie ou un coupe-branches.

Préparez le terrain pour le printemps avec désherbage et nettoyage

Rien ne sert de prévoir des plantations si votre terrain n'est pas prêt à les recevoir. Vous devez d'abord désherber et nettoyer le terrain. En retirant les mauvaises herbes, vous permettez à la terre de se reposer et de se régénérer. Plutôt que de puiser inutilement dans ces nutriments pour nourrir des plantes inutiles, votre terrain va conserver son énergie pour accueillir les nouvelles cultures.

Retournez la terre en bêchant ou avec un motoculteur si vous avez un terrain étendu. Vous allez la rendre plus meuble et plus aérée et faciliter vos plantations au printemps. Redéfinissez vos cultures ! Afin de ne pas épuiser le sol, il est conseillé de changer l'emplacement de vos cultures d'une année à l'autre. Prévoyez une rotation des plantations pour permettre à la terre de se reposer. Si vous souhaitez vous lancer dans un gazon tout propre, retournez le terrain afin de pouvoir ensemercer dès les jours de beau temps. Et si vous avez envie d'agrémenter le terrain, vous pouvez aussi creuser un trou pour y placer un petit bassin de jardin !

Élaguez les arbres fruitiers pour un meilleur rendement Les arbres fruitiers doivent d'ailleurs être taillés pour favoriser un meilleur rendement au printemps et à l'été. Coupez aussi vos rosiers qui apprécieront ce petit coup de fraîcheur. Pensez aux graines et semis pour votre potager

Faites germer vos pommes de terre dans votre cave ou lancez-vous dans la plantation de vos bulbes si vous avez un endroit abrité et un peu chaud. Il suffit de commencer vos cultures dans des pots avec un mélange de terre et de sable. Pensez aussi à commander vos graines et à prévoir vos semis.

MyMairie

Le développement et la mise en place de l'application «MyMairie» est en cours. Vous pouvez dès à présent vous y connecter pour suivre les informations de la commune. Pour y accéder téléchargez l'application «MyMairie» sur votre téléphone via le store et sélectionnez simplement «Saint Jean de Verges» dans la liste des communes.

A.S.C.ST JEAN-DE-VERGES

Le club vient de bénéficier du label fédéral «développement - compétition - natation course» pour l'année 2022.

L'octroi de ce label est une véritable reconnaissance fédérale et une garantie de la qualité des prestations fournies aux membres licenciés du club.

Décerné sur dossier, il représente une véritable reconnaissance fédérale et est révélateur d'un investissement important du club au niveau de la qualité des prestations fournies à ses licenciés, du professionnalisme de ses encadrants et de son implication au niveau fédéral et local.

Il accorde une réelle importance aux clubs labellisés car ils sont les piliers du développement des activités fédérales et sont garants de l'augmentation du nombre de nos pratiquants.

Toutes nos félicitations à Guillaume Sentenac, aux dirigeants et aux encadrants du club.

FÊTE LOCALE

Le nouveau comité des Fêtes de Saint-Jean de Verges vous informe que la fête locale aura lieu le dernier week-end de Juin 2022.

Nous vous invitons à vous rendre sur le site internet de la Mairie ou sur Facebook afin de suivre l'actualité et découvrir le programme.